

Fédération Nationale des Infirmiers



Monsieur Thierry Hulot
Président du LEEM
58 Boulevard Gouvion Saint-Cyr
PARIS 17ème

Paris le 11 juin 2025

Monsieur le Président,

La Fédération Nationale des Infirmiers (FNI), première organisation syndicale représentative des infirmières et infirmiers libéraux, souhaite attirer votre attention sur le caractère incomplet, et par conséquent trompeur, de certaines campagnes d'information relatives à la vaccination, diffusées par des laboratoires pharmaceutiques.

Si nous partageons l'objectif de santé publique que représentent ces campagnes de sensibilisation, il n'est pas acceptable qu'elles occultent la réalité des compétences vaccinales désormais élargies des infirmiers libéraux. En effet, les messages indiquant que seuls les médecins et les pharmaciens peuvent prescrire ou administrer des vaccins sont erronés, au regard des textes en vigueur.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047948973>

La récente campagne du laboratoire GSK sur la vaccination contre le zona, portée par une figure médiatique Stéphane Bern, illustre malheureusement ce biais de communication. En omettant de mentionner les infirmiers, ces campagnes contribuent à entretenir la confusion auprès du grand public, mais également à nourrir un sentiment de mise à l'écart et de discrimination dans notre profession, pourtant pleinement mobilisée dans les politiques vaccinales.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir agir auprès de vos adhérents pour les sensibiliser à cette problématique et leur demander de procéder aux rectifications nécessaires dans leurs supports d'information, passés comme à venir.

Nous sommes à votre disposition pour organiser une rencontre avec vos équipes et vos adhérents afin de leur présenter les évolutions récentes de la profession infirmière concernant ses compétences vaccinales, et celles découlant de la loi infirmière en cours d'adoption.

Les infirmières et infirmiers libéraux sont aujourd'hui les seuls professionnels de santé intervenant quotidiennement au domicile des patients dépendants ou atteints de pathologies graves. Une meilleure reconnaissance de notre profession par l'industrie de médicament ne pourra que renforcer l'efficacité collective de nos actions de santé publique en particulier en direction des publics les plus vulnérables pour lesquels la politique de « l'aller vers » est vitale.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Daniel Guillermin
Président